

La relation GENEPI - Médias

Les enjeux de cette prise de position sont : la réconciliation avec les médias, et la restauration de relations de confiance par la mise en place d'une politique médiatique du GENEPI.

I. LES GRANDS PRINCIPES DU GENEPI

Nous devons veiller à ce que la politique de communication de notre association soit en lien étroit avec l'identité de celle-ci, et par là même avec son objet social, ainsi qu'avec les principes fondateurs de notre engagement énoncés dans :

- la charte du GENEPI
- le contrat d'engagement
- la prise de position de 1996 « Commission GENEPI – Médias »

II. POURQUOI COMMUNIQUE-T-ON AVEC LES MEDIAS ?

1) Faire de l'ISP au cours de l'interview

Le GENEPI doit informer les journalistes sur les réalités du milieu carcéral et les sensibiliser à la réinsertion sociale des personnes incarcérées, afin d'éviter tous préjugés et interprétations qui pourraient desservir l'objet social de notre association. Ce principe doit être mis en œuvre par l'explication des termes les plus connotés, ce qui est nécessaire à la compréhension de notre message. Ainsi notre politique médiatique s'inscrit dans le champ de la seconde action du GENEPI : l'ISP.

2) Mettre en avant l'objet social de l'association

L'action de l'association doit être reconnue par le public, afin que le GENEPI devienne à terme une référence dans le domaine de la réinsertion sociale des personnes incarcérées. Il est nécessaire de mettre en avant l'action de terrain, liée à la réflexion menée par l'ensemble des génépiistes sur les thèmes de la justice et de la prison.

III. COMMENT DOIT-ON COMMUNIQUER ?

1) Lorsque nous sommes sollicités par les médias

- *Connaissance du fonctionnement des médias :*

Il faut mieux connaître les médias et leurs règles de fonctionnement sans s'y soumettre, ou pour ne pas s'y soumettre, afin de rendre notre politique médiatique autonome et indépendante.

- *Savoir répondre aux questions personnelles :*

Nous ne devons pas nous interdire de parler des aspects personnels de notre engagement, tout en privilégiant notre objet social, et ce sans nourrir les préjugés contre lesquels nous luttons (ex : dramatiser la prison...)

- Ne pas sélectionner les médias :

A priori, le GENEPI, par sa volonté de s'adresser à un public aussi large que possible, n'exclut aucun type de média.

- L'entrée des journalistes en détention :

Le GENEPI, afin de participer au décloisonnement de la prison, se donne la possibilité d'inciter les journalistes à visiter les établissements pénitentiaires. Nous devons respecter la circulaire de l'administration pénitentiaire qui, depuis 2003, réglemente l'entrée des journalistes en détention. Les génépistes n'oublieront pas de demander aux détenus s'ils souhaitent ou non participer au reportage.

2) Lorsque nous sollicitons les médias :

- Communiquer sur notre vie associative :

Le GENEPI, par l'intermédiaire du Chargé de Communication, des Délégués et Coordinateurs Régionaux, doit s'efforcer d'ouvrir ses formations aux journalistes, afin de rendre compte de nos réflexions et de nos prises de positions. Dans ce cas, les journalistes seront considérés comme des invités, sans temps de parole réservé.

- De nouvelles actions de communication :

Le Chargé de communication doit proposer chaque année un thème de campagne, d'envergure nationale et relayé au niveau local, afin de mener une politique médiatique cohérente.

- Intéresser les médias dans le respect de nos principes :

Le GENEPI doit préserver un discours adapté face au média sans tomber dans une politique médiatique à tout prix.

CONCLUSION

La communication externe étant dépendante de la communication interne, nous devons à partir de cette prise de position mettre en place un outil à destination de l'ensemble des génépistes, qui comprendrait notamment un résumé des ADAGES et qui serait un éventuel support de la formation ISP.